



Groupe Scout La Molière
Cabane des scouts
La Vounaise

Etienne Gerbex
 Concierge
 La Vounaise 101
 1489 Murist
 079 / 738.23.49
 emc.gerbex@bluewin.ch

CONTRAT DE LOCATION CABANE DES SCOUTS

Tarifs* de location

A	B	C	D
1 jour sans accès au dortoir CHF 150.-- (+200.-- de caution) reddition le lendemain à 9h00	1 jour <u>avec</u> accès au dortoir CHF 190.-- (+200.-- de caution) reddition le lendemain à 9h00 + taxes de séjour CHF 2.15.- par adulte/nuit CHF 1.15.- taxe par enfant/nuit (jusqu'à 16 ans) Gratuit pour les enfants jusqu'à 6 ans.	2 jours sans accès au dortoir CHF 250.-- (+200.-- de caution) Samedi + dimanche reddition 18h00	2 jours <u>avec</u> accès au dortoir CHF 290.-- (+200.-- de caution) Samedi + dimanche reddition 18h00 + taxes de séjour CHF 2.15.- par adulte/nuit CHF 1.15.- taxe par enfant/nuit (jusqu'à 16 ans) Gratuit pour les enfants jusqu'à 6 ans.

**Forfait pour séjour longue durée à discuter.*

Le prix de location est demandé à la réception des clés ainsi que 200.-- de caution. La remise et la reddition des clés a lieu à la cabane aux heures indiquées dans le contrat.

En cas de reddition de la cabane non conforme, la caution ne vous sera pas restituée. Les frais inhérents à une remise en ordre éventuelle des lieux seront facturés séparément. Pour les mineurs, la signature et la présence des parents est obligatoire lors de la remise et reddition des clés.

Dispositions particulières:

- Il est strictement **interdit de fumer** dans la cabane.
- Le bois est réservé au chauffage de la cabane. Toute consommation abusive de bois de feu sera facturée en plus de la location.
- Nous vous remercions de vous équiper de vos propres linges et de papier toilette.
- Le contenu des poubelles ainsi que les verres vides doivent être évacués et les victuailles restantes sont à emporter.
- Le mobilier ainsi que la vaisselle propre doivent être remis à leur place.
- Les couvertures des dortoirs seront pliées.
- Les locaux utilisés devront être balayés et récurés.
- Un nettoyage des alentours de la cabane fait partie intégrante de la reddition des lieux.
- Tout marquage à l'aide de ballons ou autres objets signalétiques est strictement interdit.
- Les dégâts, provoqués par une négligence du locataire, seront facturés à ce dernier.

Comme le stipule le règlement de police de la commune d'Estavayer, il est interdit de faire usage d'instruments de musique ou d'appareils sonores entre 22h00 et 07h00 en dehors de locaux fermés et dans la mesure où le bruit peut importuner autrui.

Nous comptons sur vous pour nous rendre la cabane dans le même état que vous l'avez trouvée.

Les dates de location ne seront validées que lors de la réception de ce contrat dûment rempli.

A compléter par le locataire

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

N° tél. : Mail :

Assurance RC :

Variante (cochez) : **A** **B** **C** **D**

Début de location le : à **9h00/18h00.**

Fin de location le : à **9h00/18h00.**

Nombre de frigos nécessaires (cochez) : 1 frigo 2 frigos

Prix de location (CHF) :

Lieu et date : **Signature du locataire :**

A compléter par le concierge

Caution rendue le :

Date : Signature du locataire :

Signature du concierge :

Motif	Montant (CHF)
Prix de la location	
Taxes de séjour (CHF 2.15)	
Taxes de séjour (CHF 1.15)	
Caution	
TOTAL	